

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 octobre 2025

Convocation du 09/10/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine et COUINEAU Cyrille.

Excusés : Mmes et M. MORICEAU Marie-Annick, DELAUNAY Sébastien et DUDÉ Maïté.

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia.
M. DELAUNAY Sébastien représenté par Mme CHARRIER Sophie.
Mme DUDÉ Maïté représentée par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas.

Secrétaire de séance : M. REIGNIER Maxime

DCM2025-10-107 **SIEML – versement d'un fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public « réparation de la lanterne 252 avec sa crosse rue de Tourzel :**

Acte 7.8 : Finances locales – fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré :

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération et selon les modalités suivantes :

DEV041-23-133 Suite dépannage, repose de la lanterne 252 avec sa crosse, Rue Tourzel

- Montant de la dépense : 772,38€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 579,29€ Net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Cette dépense sera inscrite au compte 65568 du budget communal.

Le secrétaire,
Maxime REIGNIER

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

